
DÉCISIONS de la 8^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 12 janvier 2016 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. Élection : mode de scrutin et date
6. Sujets divers

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

08.02 Que les procès-verbaux des Assemblées des personnes déléguées suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 janvier 2016, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:

- 6e Assemblée extraordinaire CSDM tenue le 16 novembre 2015;
- 7e Assemblée tenue le 8 décembre 2015.

ÉLECTION : MODE DE SCRUTIN ET DATE

08.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le vote électronique comme mode de scrutin pour l'élection triennale des membres du Conseil d'administration de l'Alliance en mai 2016;

08.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte la date du 12 mai pour la tenue de l'élection et le dépouillement du scrutin;

08.05 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte, pour tenir compte du vote électronique, les modalités d'application des Statuts telles que présentées au document APD.1516.028, section C.